



Design de cuisine et de salle de bains

Le présent document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme du programme Kitchen and Bath Design (code MFCU 71833) et menant à l'obtention d'un Certificat post-diplôme de l'Ontario.

Ministère des Collèges et Universités
Janvier 2021

Avertissement

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourraient ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le ministère des Collèges et Universités élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation;
- des coordonnateurs et chefs du programme Kitchen and Bath Design pour leur contribution à ce projet ainsi que la personne chargée du projet de l'élaboration des normes soit Kristi Harrison.

Table des matières

Introduction	5
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	5
Les normes	5
Les normes de programme	6
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
L'élaboration des normes de programme	7
La mise à jour des normes	7
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Glossaire	20

Introduction

Ce document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme d'un programme offert en anglais par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un certificat post-diplôme de l'Ontario pour le programme Kitchen and Bath Design (code MFCU 71833).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du ministère des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Kitchen and Bath Design ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un certificat post-diplôme de l'Ontario du programme « Kitchen and Bath Design » (traduit par : Design de cuisine et de salle de bains) doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Les personnes diplômées du programme Design de cuisine et de salle de bains ont acquis les habiletés nécessaires pour occuper un poste dans le secteur du **design** d'intérieur dans le créneau de la conception de cuisines et de salles de bains. Le Canada est l'un des chefs de file mondiaux dans la fabrication d'appareils et d'accessoires de cuisine et de salle de bains. De nombreux grands détaillants et entreprises d'ameublement et de **design** proposent à leurs **clients** des produits de cuisine et de salle de bains ainsi que des services de **design**. Ce programme prépare les personnes ayant une formation préalable à développer leurs connaissances et à acquérir des compétences en matière de **design** pour créer des cuisines et des salles de bains conformes aux normes de l'industrie afin de répondre aux besoins de fonctionnalité et d'esthétique des **clients**, en prêtant attention à la santé, à la sécurité et au bien-être du public, et en mettant de plus en plus l'accent sur les besoins d'**accessibilité**.

La nature des compétences particulières en matière de **design** exprimées dans les résultats d'apprentissage fournira aux personnes diplômées la préparation nécessaire pour une carrière dans le domaine du **design** d'intérieur pour la conception de cuisines et de salles de bains, ainsi que la capacité de fonctionner dans une grande variété de contextes professionnels.

La personne diplômée sera en mesure d'exécuter toutes les phases du processus allant du **concept** à la mise en œuvre d'un projet de **design** de cuisine ou de salle de bains, jusqu'à l'**évaluation** du projet dûment achevé, en travaillant avec des professionnels du **design** et des entrepreneurs spécialisés. Les designers de cuisines et de salles de bains débutants dans l'industrie doivent initialement s'attendre à travailler sous la supervision de designers chevronnés.

Les personnes diplômées auront maintes possibilités de parfaire leur éducation ; ainsi,

grâce aux ententes d'articulation conclues entre les collèges et les universités, ou par transfert de crédits, elles pourront obtenir des crédits menant à l'obtention d'un titre de compétence pour un autre programme. Les personnes intéressées voudront bien s'adresser au collège de leur choix pour obtenir plus de détails à ce sujet.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Kitchen and Bath Design / Design de cuisine et de salle de bains (Certificat post-diplôme de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. concevoir des cuisines et des salles de bains résidentielles en utilisant les **éléments** et les principes historiques et contemporains du **design**, la théorie des couleurs et les tendances actuelles, afin de répondre aux besoins des **clients**.
2. produire les cahiers des charges et les dessins d'exécution en utilisant une variété de supports et de techniques standard de l'industrie pour faire ressortir clairement la solution de conception.
3. présenter des solutions de **design** sous diverses formes (telles que sous forme orale, écrite et visuelle, ainsi que par voie électronique) pour répondre aux besoins du **client**.
4. sélectionner des **matériaux écoénergétiques** et durables pour les **accessoires fixes**, les **finis** et les appareils ménagers afin de créer des solutions de **design** respectueuses de l'environnement pour l'espace concerné.
5. veiller à ce que la conception des cuisines et des salles de bains soit conforme à la législation en vigueur, aux directives de l'industrie (National Kitchen & Bath Association), aux besoins d'**accessibilité** et à toutes les exigences en matière de santé, de sécurité et de bien-être du public.
6. préparer des contrats et des devis précis relatifs à des solutions de **design** de cuisine et de salle de bains résidentielles afin d'obtenir l'accord du **client** sur les coûts du projet.
7. utiliser des pratiques et des outils de gestion de projet pour s'assurer que le projet de **design** se déroule dans les délais et les budgets établis afin de répondre aux besoins du **client** et de l'entreprise.
8. collaborer avec des équipes de projet pluridisciplinaires pour la réalisation des objectifs du projet.
9. employer des pratiques commerciales de gestion financière, d'administration et de marketing pour soutenir le fonctionnement d'une entreprise viable de cuisines et de salles de bains.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à concevoir des cuisines et des salles de bains résidentielles en utilisant les **éléments** et les principes historiques et contemporains du **design**, la théorie des couleurs et les tendances actuelles, afin de répondre aux besoins des **clients**.

Éléments de performance

- a. Utiliser les principes de la réflexion conceptuelle tout au long des phases du projet, du début à la fin.
- b. Utiliser l'empathie, la définition des problèmes, l'idéation, le prototypage et les essais pour créer des solutions innovantes et résoudre les problèmes.
- c. Prendre des décisions en fonction des souhaits et des besoins des **clients**, puis rechercher les **éléments** nécessaires à la réalisation du projet.
- d. Déterminer l'utilisation appropriée des **matériaux** pour répondre aux exigences fonctionnelles et esthétiques d'un projet de **design**.
- e. Étudier la documentation sur les produits pour sélectionner les **matériaux** appropriés.
- f. Analyser les **matériaux** en fonction de leur performance, de leur **durabilité**, de leur coût, de leurs applications, de leur impact environnemental, des normes et des codes du bâtiment.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à produire les cahiers des charges et les dessins d'exécution en utilisant une variété de supports et de techniques standard de l'industrie pour faire ressortir clairement la solution de conception.

Éléments de performance

- a. Fournir les cahiers des charges et les dessins aux sous-traitants appropriés.
- b. Appliquer ses compétences de présentation en deux et trois dimensions grâce à un logiciel de conception et dessin assistés par ordinateur.
- c. Préparer les contrats des entrepreneurs et examiner les dessins d'atelier du projet.
- d. Préparer un calendrier de coordination des activités requises par tous les participants pour mener à bien un projet de **design** selon les délais.
- e. Déterminer la pertinence et le rôle de tous les participants, y compris le designer, les utilisateurs, les **clients**, les gens des métiers du bâtiment et les autres professionnels.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à présenter des solutions de **design** sous diverses formes (telles que sous forme orale, écrite et visuelle, ainsi que par voie électronique) pour répondre aux besoins du **client**.

Éléments de performance

- a. Communiquer le processus et la solution proposés pour la cuisine ou la salle de bains.
- b. Préparer une **proposition** pour décrire le **concept** et les justifications utilisés dans l'élaboration d'une solution de conception de cuisine ou salle de bains.
- c. Déterminer une image de design, personnelle ou corporative, appropriée pour le **client**.
- d. Fournir une estimation budgétaire préliminaire pour le projet.
- e. Préparer une **évaluation** après emménagement pour déterminer dans quelle mesure le projet a répondu aux besoins du **client**.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à sélectionner des **matériaux écoénergétiques** et durables pour les **accessoires fixes**, les **finis** et les appareils ménagers afin de créer des solutions de **design** respectueuses de l'environnement pour l'espace concerné.

Éléments de performance

- a. Préparer les cahiers des charges pour les **matériaux** (meubler, **accessoires fixes** et équipements) afin d'obtenir des devis fixes pour les coûts de la part des fabricants.
- b. Déterminer les exigences en matière de contiguïté spatiale.
- c. Déterminer les besoins en matière d'espace, de mobilier, **d'accessoires fixes** et d'équipement.
- d. Évaluer les paramètres du **site** et du bâtiment qui peuvent avoir un impact sur le design intérieur.
- e. Produire un dessin précis qui reflète les conditions du bâtiment et du **site**.
- f. Exécuter des dessins exacts et précis à deux et à trois dimensions en appliquant les principes des techniques de projection orthographique et de projection parallèle et en utilisant un logiciel de conception et dessin assistés par ordinateur.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à veiller à ce que la conception des cuisines et des salles de bains soit conforme à la législation en vigueur, aux directives de l'industrie (National Kitchen & Bath Association), aux besoins d'**accessibilité** et à toutes les exigences en matière de santé, de sécurité et de bien-être du public.

Éléments de performance

- a. Créer des designs qui correspondent aux paramètres de coûts établis avec le **client**.
- b. Offrir qualité et valeur dans le cadre du budget estimé pour le **design** de la cuisine ou de la salle de bains.
- c. Planifier des solutions de design **écoénergétique**.
- d. Intégrer l'**accessibilité** dans les solutions de design.
- e. Se procurer des **matériaux**, des **accessoires fixes** et des **finis** respectueux de l'environnement.
- f. Utiliser des méthodes de travail garantissant la création de solutions respectueuses de l'environnement.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à préparer des contrats et des devis précis relatifs à des solutions de **design** de cuisine et de salle de bains résidentielles afin d'obtenir l'accord du **client** sur les coûts du projet.

Éléments de performance

- a. Veiller à ce que les designs respectent toutes les dispositions légales.
- b. Veiller à ce que les designs soient conformes aux directives de l'industrie.
- c. Intégrer les principes de conception universelle et d'**accessibilité** dans les solutions de conception des cuisines et des salles de bains.
- d. Déterminer le **design** de la cuisine et de la salle de bains en utilisant les principes de l'ergonomie, de l'anthropométrie et de la proxémie.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser des pratiques et des outils de gestion de projet pour s'assurer que le projet de **design** se déroule dans les délais et les budgets établis afin de répondre aux besoins du **client** et de l'entreprise.

Éléments de performance

- a. Préparer les contrats en vue de l'établissement d'un accord juridique entre le (ou la) designer de la cuisine ou de la salle de bains et le **client**.
- b. Préparer une liste des travaux à corriger (c'est-à-dire des **matériaux** endommagés et/ou des produits et **finis** manquants).
- c. Faire le suivi du budget associé au projet de conception de la cuisine ou de salle de bains pour s'assurer qu'il reste dans les paramètres du projet, en alertant les **clients** de tout élément imprévu, du manque de disponibilité des **éléments** spécifiés ou des changements nécessaires.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à collaborer avec des équipes de projet pluridisciplinaires pour la réalisation des objectifs du projet.

Éléments de performance

- a. Utiliser la terminologie technique pour communiquer avec les ingénieurs en électricité, en mécanique et en structure, les architectes, les designers, les décorateurs, les consultants en acoustique, en sécurité, en éclairage et autres, ainsi que les entrepreneurs en bâtiment et les entrepreneurs spécialisés.
- b. Mener les réunions et préparer un compte rendu pour enregistrer les informations d'une réunion de projet.
- c. Se comporter de manière professionnelle pour favoriser l'expression de la diversité des opinions.
- d. Diriger la discussion en groupe, le cas échéant, et négocier le consensus dans les discussions de groupe.
- e. Déterminer à quel stade du processus de conception l'approbation du **client** est nécessaire.
- f. Déterminer la séquence des visites de chantier et des inspections.
- g. Communiquer au **client** les résultats de l'analyse du projet.
- h. Reconnaître les ramifications légales possibles telles que la responsabilité légale et l'imputabilité.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à employer des pratiques commerciales de gestion financière, d'administration et de marketing pour soutenir le fonctionnement d'une entreprise viable de cuisines et de salles de bains.

Éléments de performance

- a. Préparer les budgets préliminaires.
- b. Utiliser le réseautage et la promotion pour attirer de nouveaux **clients**.
- c. Fidéliser les **clients** grâce au service et au suivi.
- d. Gérer les relations avec les **clients** afin de fournir un service de qualité assurant une bonne valeur et une rapidité d'exécution selon les délais prévus.
- e. Obtenir des témoignages et des références de **clients** satisfaits.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Accessibilité — mesure dans laquelle un produit, un dispositif, un service ou un environnement est utilisable par le plus grand nombre de personnes possible.

Accessoires fixes — éléments intégrés dans des projets de décoration ou de design, ou ceux qui sont fixés à la structure, tels que les armoires, les appareils ménagers, les comptoirs, les balustrades, les cloisons, etc.

Client — destinataire du service de décoration ou de design.

Concept — idée ou solution créative qui est produite par un décorateur ou un designer quant à l'aspect et à la convivialité d'un projet.

Décoration — art et science de rendre un espace intérieur fonctionnellement utile et esthétiquement agréable.

Design — art et science de l'amélioration de l'intérieur d'un bâtiment pour obtenir un environnement fonctionnel et esthétique pour ceux qui utilisent l'espace.

Durabilité — solution durable en termes de décor ou de design permet d'éviter l'épuisement des ressources naturelles, la production de déchets ou la création de sous-produits nocifs résultant de l'utilisation de matériaux.

Écoénergétique — utilisation de l'énergie consommée par les appareils ménagers ou le processus de production de biens ou de matériaux utilisés dans des solutions de décoration et de design.

Éléments — objets qui sont inclus dans une solution de décoration ou de design pour produire l'effet global du projet achevé.

Évaluation — pratiques et outils avec lesquels un décorateur ou un designer recueille des informations auprès d'un client afin de déterminer ses besoins et ses souhaits concernant une solution de décoration ou de design.

Finis — qualités de la surface des objets utilisés dans les projets de décoration ou de design (par exemple, mat, brillant, plat, texturé, lisse).

Matériaux — substances ou mélanges physiques formés en objets qui sont utilisés dans le décor ou le projet de design (par exemple, bois, verre, plastique, tissu, métal, carreau, pierre, etc.)

Proposition — description écrite et visuel d'un décor ou plan de design et solution proposés au client.

Site — emplacement spatial d'un projet de décoration ou de design.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère des Collèges et Universités (MCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le:

Ministère des Collèges et Universités
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
16ème étage
Toronto ON M7A 0B8

psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.